Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 007-210701165-20250327-DEL03_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE **ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE**

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq et le jeudi 27 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHIER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 **Date de la Convocation : 20 mars 2025**

Présents : MMES BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHIER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc.
Excusés et procurations : MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie à MME DUCHAMP Cécile, MME SUCHON Emilie à M BESSON Jonathan, MME TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise à MME CONSTANT Michèle.
Secrétaire de Séance : M DURAND Gérald.

N° 03/2025

SERVICE RESTAURATION COLLECTIVE
OCTROI D'AVANTAGES EN NATURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l' article L.2123-18-1 - 1 ,

Vu la loi 11° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que la commune va octroyer des avantages en nature (nourriture) aux agents communaux du service restauration collective.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- AUTORISE l'attribution gratuite de repas aux agents ci-dessous mentionnés lorsque les nécessités de services et les contraintes les obligent à rester sur leur lieu de travail :
  ⇨ restauration collective
- DECIDE de valoriser sur les salaires les repas attribués gratuitement aux agents du service restauration collective.
- FIXE le montant de référence pour le calcul de cet avantage au montant annuel défini par l'URSSAF.
- DEFINIT les octrois à compter du 01 avril 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHIER

MAIRIE DE LABEGUDE (Ardèche)